



PRÉFET DU GARD

**Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen
de la ville de Bagnols sur Cèze (quartier prioritaire de la politique de la ville Escanoux-
Citadelle-Coronelle-Vigan Braquet)**

Le préfet du Gard

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU la consultation du Maire et du Président de l'établissement public de coopération intercommunale

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le maire de Bagnols sur Cèze et le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, auprès du préfet en date du 28 novembre 2016

Arrête :

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen de la ville de Bagnols sur Cèze (quartier prioritaire)

*** collègue des habitants :**

- BENAOUA Mohamed, résidence de l'Echange, log.20 154 D, cité de la Coronelle, Bagnols sur Cèze
- CEDRETTO Chantal, résidence Plein Sud, 19 rue Garidel Alègre, Bagnols sur Cèze
- COURBIER Gérard, résidence les Mimosas Bat 0 apprt 289, 6 rue Jacqueline Bret André
- MOUSSA Naïma, 6 allée des Platanes, Bloc 5, Bagnols sur Cèze
- SERRANI Brigitte, 1 rue Racine, tour C appt 391, Bagnols sur Cèze
- COURBIER Mireille, résidence les Mimosas, Bat 0 appt 298, 6 rue Jacqueline Bret André, Bagnols sur Cèze
- AGGOUN Maurice, rue Racine, apprt 443, Bagnols sur Cèze
- CHARAVEL Joël, tour G1 appt 866, 7 allée des Platanes, Bagnols sur Cèze
- GIREAUD Marie Anne, 1 rue Racine, appt403 tour C, Bagnols sur Cèze
- MARMY Christiane, 1 allée des Lauriers, appt 1046, Bagnols sur Cèze
- LIZON Henri, 24 rue de Carcaixent, Bagnols sur Cèze
- MOTTIER Morgane, 6 rue Jacqueline Bret André Bat S appt 355, Bagnols sur Cèze
- EL GHITAOUI Assya, 3 allée des Platanes ? Bagnols sur Cèze
- MUNOZ Hélène, 1 rue Georges Besson, Bagnols sur Cèze

* collège des acteurs locaux et associations :

- Association AGIRabcd, BACQUET Bernard, chemin de Pontillasse, Bagnols sur Cèze
- Association Entraide Protestante du Gard, NORDEZ-RYEZ Maryse, 7 rue du Casino, Bagnols sur Cèze
- Association Femmes Solidaires, COUTAUD Gisèle, 85 route de Donnat Combes, 30200 Sabran
- Association Maison des Alternatives Solidaires, SUDRES Bernard, 106 route de Cavillargues, 30330 CONNAUX
- Association Mosaïque en Cèze, FOUQUET Nadine, 1 place du Tilleul, 30200 Cadignac
- Office du Sport de Bagnols sur Cèze, GOMILA Bernard, Place Mallet Mairie de Bagnols sur Cèze
- Association PEPS, ROLLAND Sandra, 3 rue du Casino, Bagnols sur Cèze
- Association UDAF, PELADAN, Yolaine, 21 rue Frédéric Mistral, 30330 TRESQUES

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, chaque année de cet arrêté.

ARTICLE 54: M. le secrétaire général de la préfecture du Gard et le maire de la ville de Bagnols sur Cèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard

Fait à Nîmes, le . **16 DEC. 2018**

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général


François LALANNE